

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 02/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	1	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Elise QUETIN, Madame Laurence ALLIOUX SERVANT, Madame Josette PEREZ BELOT, Monsieur Guy REVERSAT

Représentés : Madame Justine AUGER représentée par Madame Sylvie DUBOIS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions communales 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer le montant des subventions que la commune va attribuer aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

-Comité des fêtes des HERMAUX	:	400 euros
-Club Les Tilleuls	:	200 euros
-A.P.E.L.	:	2 000 euros
-OGEC des Hermaux	:	2 500 euros
-Les Petits loups du Teil	:	<u>200 euros</u>
Total :		5 300euros

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance



Madame Sylvie DUBOIS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dubois'.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de reception de l'AR: 23/04/2026
048-214800732-DE_032_2026-DE
A G E D I

DE_032_2026